



ᐅᑎᑎᑦᑭᑦ ᐅᑎᑎᑦᑭᑦ ᐅᑎᑎᑦᑭᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Analyste principal ou analyste principale des politiques budgétaires

Ministère : Finances

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 03-508291

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 109 029 \$ à 123 694 \$ par année, 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 \$ par année

Statut syndical : Poste non syndiqué

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour

Date de clôture : 3 mai 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant du gestionnaire, Politiques budgétaires et économiques, l'analyste principal ou l'analyste principale de la politique budgétaire (analyste principal) fournit un soutien analytique à l'élaboration de la politique financière du gouvernement du Nunavut (GN) qui favorise la meilleure utilisation des recettes disponibles et le développement d'une économie territoriale diversifiée au moyen de politiques et de lois appropriées. L'analyste principal ou l'analyste principale est responsable, en tant que membre d'une équipe interministérielle, de prévoir la capacité de recettes et les besoins actuels et futurs du GN en matière de revenus et de dépenses, et d'examiner les programmes et les services du GN afin de déterminer si les ressources sont utilisées efficacement pour répondre adéquatement aux besoins des Nunavoises et Nunavois. La Division des politiques budgétaires est fréquemment appelée à préparer des séances d'information ministérielles sur des questions clés pour le GN.

La personne titulaire de ce poste est un membre clé de l'équipe chargée d'élaborer le cadre financier, de définir et de coordonner la politique budgétaire, de déterminer et d'examiner les priorités budgétaires du GN, d'élaborer des modèles pour évaluer divers scénarios financiers, de préparer des documents d'évaluation pour les agences de notation de crédit externes et d'évaluer les répercussions potentielles des initiatives économiques proposées. La personne titulaire de ce poste fournit également des analyses financières sur l'Accord sur la formule de financement des territoires et d'autres transferts financiers et ententes de péréquation. L'analyste principal ou l'analyste principale apporte une contribution importante au processus budgétaire du GN en effectuant des recherches comparatives avec d'autres administrations, en évaluant les revenus et les dépenses afin d'évaluer la meilleure utilisation des ressources existantes et en recommandant une politique budgétaire judicieuse pour guider le gouvernement dans sa gestion des programmes et des services. Il ou elle fournira des conseils et coordonnera la recherche sur les relations financières avec le gouvernement fédérale, les autres territoires et les provinces, et aidera à fournir une gestion budgétaire et un soutien financier au ministère.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour ce poste s'acquièrent habituellement par l'obtention d'un diplôme de premier cycle reconnu en sciences politiques, en sciences humaines, en droit, en administration publique ou dans un domaine connexe, et deux années d'expérience en recherche dans le domaine des politiques et de la législation ainsi qu'en élaboration et en analyse de politiques et de législation. Les compétences suivantes sont également exigées : expérience de l'élaboration et de la mise à jour de modèles de prévision, ainsi que de l'évaluation de leur rendement; expérience de la conception de la recherche, de la collecte de données (y compris à partir de Statistique Canada et d'autres sources de données socioéconomiques), de la conception de politiques et de l'évaluation de programmes. Une

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'Accord du Nunavut.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature; le cas échéant, celui-ci sera évalué en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : (867) 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécoieur : (867) 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

